

Du 29 novembre - 6 décembre 2018, vous pourrez voter en ligne pour élire vos représentant-es dans l'unique commission dédiée aux problématiques des 300 contractuel-les de l'Administration centrale. Il y faut donc des élu-e-s combatifs, sûrs de leurs valeurs. Avec la CGT, faites le choix de la clarté !

1 NOTRE PRIORITÉ : LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ

Dans le public comme dans le privé le CDD entretient une **précarité** qui pèse sur les salarié-es. C'est aussi un **moyen de pression** envers les personnes et souvent un outil de division entre catégorie d'agent-es.

La précarité dégrade les conditions de travail : les contractuel-les font davantage de dépassement des horaires de travail, elles/ils prennent moins de congés, sont moins souvent en formation et n'ont pas d'évolution de carrière. La peur et le chantage au non-renouvellement mettent en danger la santé des agent-es et isolent les collègues face à leur hiérarchie.

2 BILAN DU DISPOSITIF SAUVADET : TOUTOURS AUTANT DE PRÉCAIRES

En cette rentrée 2018 s'achève la dernière session du plan Sauvadet de 2012, qui avait pour objectif de « résorber la précarité dans la Fonction publique ».

Dès le lancement, la CGT avait été très critique. Les conditions restrictives pour y accéder (exclusion des doctorant-es, personnels de recherche etc.) et surtout l'absence de créations de postes titulaires écartaient des milliers de contractuel-les. Au final, seulement 46 % des personnels BIATSS de l'enseignement scolaire et supérieur ont pu être titularisés au cours des 6 ans. Dans toutes les catégories concernées : le constat est sans appel, **ce plan est un échec !**

Un tel bilan ne peut que renforcer notre détermination à gagner la **titularisation de tous les précaires sans condition de concours, ni de nationalité** et un plan d'embauche de titulaires pour répondre à l'ensemble des besoins du service public éducatif.

A quoi sert la CCP ?

La Commission Consultative Paritaire (CCP) est l'instance qui représente les personnels non-titulaires.

La CCP siège sur les questions qui vous concernent : les demandes de révision d'entretien professionnel, les demandes de temps partiel, de télétravail, les demandes de formation professionnelle, les questions disciplinaires etc.

3 EN CCP, DÉFENDONS TOUS LES CONTRACTUEL-LES !

La CGT a agi avec succès pour élargir les compétences de la commission CCP (suivi de la loi Sauvadet, droit à la formation, motif du non renouvellement de contrat) Nous continuerons à agir pour l'élargissement des compétences : contrôle du recrutement, affectation et salaires.

Nous refusons la logique de l'administration qui ne veut discuter que de sanctions disciplinaires ! Au sein de la CCP, la CGT défend la prise en compte de l'ensemble des aspects liés à l'embauche, au renouvellement, à la revalorisation des salaires et aux conditions de travail.

Revalorisation : l'opacité qui génère des inégalités

Les règles appliquées à la revalorisation des salaires des contractuel-es sont obscures et ne sont pas communiquées à l'embauche de crainte que le candidat renonce à postuler. Ces règles aggravent les inégalités salariales. À la centrale les contractuel-les touchent un salaire net inférieur de 30 % en moyenne à celui des titulaires ! Cet écart est même de 52 % parmi les collègues femmes de catégorie C (bilan social administration centrale 2017).

NOS REVENDICATIONS À LA CENTRALE

Obtenir la stabilité de l'emploi

- La fin du recours aux CDD de courte durée et aux vacations sur des missions pérennes
- La prise en compte du cumul des CDD pour l'obtention du CDI, quel que soit l'intervalle de séparation entre les contrats et quel que soit l'employeur public
- Le respect des délais de prévenance et l'équité sur les règles de suivi et de reconduction des contrats

Augmenter nos salaires

- Début des grilles indiciaires à 1 800€ minimum pour tous les personnels et revalorisation immédiate de 400€
- Égalité de traitement entre contractuel-les et titulaires
- Un vrai déroulement de carrière pour les contractuel-es : revalorisation automatique du salaire à une fréquence annuelle
- La transparence des rémunérations : une prime de précarité pour les contractuels sous-payés et CDD de courte durée, un avancement lié à l'ancienneté, un classement sur une grille salariale nationale identique à celle des fonctionnaires.

Gagner l'égalité femmes-hommes

- Égalité salariale
- Fin du plafond de verre
- Plan de lutte contre les discriminations
- Lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail

Améliorer nos conditions de travail

- Réduction du temps de travail pour toutes et tous
- Contraindre l'employeur à respecter son obligation de garantir notre santé et notre sécurité au travail
- Politique de prévention et de suivi médical dès l'embauche
- L'accès garanti aux formations quelle que soit la durée du contrat
- Le libre choix de sa formation continue
- La reconnaissance des qualifications et de tous les diplômes dans les grilles salariales

Avec la CGT, l'intérêt général plutôt que les premiers de cordée !

Première organisation syndicale dans la Fonction publique, la CGT incarne un syndicalisme interprofessionnel, ouvert sur les problèmes de société.

La CGT lutte pour l'emploi, les salaires, la retraite, la protection sociale, la défense du service public, pour des garanties collectives de nos statuts, la défense des carrières et des salarié.e.s sans favoritisme ni clientélisme. Parce que nos conditions de travail sont les mêmes partout, la CGT Administration centrale travaille en lien avec les syndicats CGT des autres administrations centrales et des autres services de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

NOS REVENDICATIONS NATIONALES

Salaire

- ✓ Requalification massive des postes
- ✓ Prise en compte intégrale de l'ancienneté pour le positionnement dans la grille indiciaire
- ✓ Augmentation du point d'indice significative et immédiate à hauteur des pertes subies

Emploi

- ✓ La titularisation sans condition de concours, ni de nationalité, avec une formation adaptée, de tous les non-titulaires

Conditions de travail

- ✓ Une vraie politique d'action sociale pour de meilleures conditions de vie des agent-es (restauration, logement, enfance, loisirs) à hauteur de 3 % de la masse salariale
- ✓ Couverture sociale : les mêmes droits que les fonctionnaires (indemnités maladie et le plein traitement pour les 3 premiers mois de maladie)
- ✓ Abrogation du jour de Carence

CGT Educ'action administration centrale

Nous contacter : cgteducation.syndicat-ac@education.gouv.fr
Secrétaire général : Claude Marchand (5 14 83)
Nos infos en ligne : www.cgteducationac.fr

 CGT Educ'action Centrale

 @CgtEducAC

Élections professionnelles
Fonction publique d'État

JE VOTE
CGT
6 DÉCEMBRE
2018